

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN NOUVELLE-CALÉDONIE

4 –CSP NC

Carte de séjour pluriannuelle mention « PASSEPORT TALENT – SALARIE EN MISSION » (articles L. 421-13 et L 446-1 et suivants du CESEDA)

Cette carte de séjour peut être délivrée à l'étranger qui vient en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une mission entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe ou à l'étranger détaché par un employeur établi en Nouvelle-Calédonie lorsque ce détachement s'effectue entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe.

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

1. DOCUMENTS COMMUNS

- 1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »
- 1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- 1.3. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- 1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
 - **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - **Si hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent
- 1.5. Justificatif de couverture médicale à jour
- 1.6. 2 photographies d'identité récentes
- 1.7. Timbre fiscal à 3 000 FXPF
- 1.8. Autorisation de travail en cours de validité
- 1.9. Un extrait à jour du KBIS de l'entreprise ou de l'établissement accueillant l'étranger en Nouvelle-Calédonie
- 1.10. Attestation de l'employeur (ou de l'entreprise d'accueil) mentionnant les éléments suivants :
 - Le salaire brut annuel hors avantage
 - Le nom et la nature de l'entreprise étrangère (société mère, filiale ou succursale)
 - Les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer en Nouvelle-Calédonie

2. RENOUELEMENT - DOCUMENTS SPECIFIQUES

- 2.1. Si l'employeur sollicite la prolongation de la mission au-delà de la durée initiale :
 - Autorisation de travail en cours de validité
- 2.2. Si vous n'occupez plus d'emploi :
 - Attestation du précédent employeur justifiant la rupture du contrat de travail
 - Si changement de statut : demande écrite de changement de statut
- 2.3. Si vous avez changé de profession :
 - Autorisation de travail correspondant au poste occupé en cours de validité

Obtenir des renseignements complémentaires :

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter :

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email : etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr